

Dans son témoignage au comité, le ministre a été très clair sur ce point. Il a manifesté clairement son intention de tenir les Canadiens à l'écart lorsqu'il s'agit de prendre des décisions dans ce domaine. Bien entendu, les décisions initiales doivent être prises en privé entre le gouvernement fédéral et la province concernée, ou entre le gouvernement fédéral et le territoire. Mais une fois les décisions prises, il devrait y avoir une audience publique, et ce, pour deux raisons. La première est une question de principe: il est normal que le public manifeste un intérêt pour les affaires publiques. La deuxième raison, c'est qu'on n'obtient pas de bons résultats en gardant certaines choses continuellement secrètes. Le système que le ministre et ses fonctionnaires cherchent à maintenir a créé des problèmes que les audiences publiques auraient pu éviter.

La meilleure preuve de cet état de choses concerne le projet d'aménagement d'un nouveau parc au Yukon, à Kluane. Lorsque le comité permanent se trouvait à Whitehorse, des personnes qui, avant l'arrivée du comité, n'avaient pas eu l'occasion de discuter en public des problèmes que posait la création d'un grand parc national sur leur territoire, nous ont exprimé leur double inquiétude. Tout d'abord, elles s'inquiétaient parce qu'aucune enquête sur les ressources n'avait été effectuée et que cela risquait d'entraîner ultérieurement des bouleversements dans le parc. D'autre part, elles étaient préoccupées parce qu'on leur avait mal expliqué les raisons qui avaient poussé le ministre, après avoir discuté avec les sociétés minières, apparemment en secret, à exclure 2,000 milles carrés de terrain qui devaient d'abord faire partie du parc. Il y avait également la question des droits des indigènes, question qui n'avait pas été agitée en public avant l'arrivée du comité permanent à Whitehorse.

J'aimerais poser la question suivante au ministre et à tous les Canadiens qui se soucient des parcs nationaux: quel intérêt un ministre sert-il quand il décide de réduire secrètement la dimension d'un parc après avoir rencontré les représentants de compagnies minières dans le Nord? Une pareille décision secrète prise au cours d'une réunion entre un homme politique et les représentants de compagnies minières est-elle dans l'intérêt de l'Association des parcs nationaux et provinciaux? Est-elle dans l'intérêt du public? Des gens du Yukon? Bien sûr que non. Tous ces intérêts seraient beaucoup mieux servis si des audiences publiques étaient tenues comme le veut l'amendement que nous avons pu présenter et qui avait été adopté au comité, amendement que le ministre essaie maintenant de supprimer.

Je repose la question: quel intérêt sert-on en établissant un parc sans essayer sérieusement d'en déterminer le potentiel d'énergie hydraulique ou de ressources? Je vous demande de supposer pour un instant, monsieur l'Orateur, qu'une génération future fasse une découverte extraordinaire dans le parc national de Kluane, découverte comme on aurait déjà pu en faire si des études convenables avaient été faites. Si ce bill reste tel quel et que le ministre ait gain de cause les compagnies minières de cette génération future pourraient également tenir des réunions secrètes avec un ministre futur, des réunions du genre de celles que le ministre a tenues avec les aménageurs, et de telles réunions pourraient amener une réduction du nombre de terres mises à part à Kluane. Ce n'est pas seulement Kluane qui serait touché, parce qu'une fois le processus d'amputation engagé dans un parc, tous les parcs natio-

#### Parcs nationaux—Loi

naux seraient menacés, non seulement au Yukon mais dans toutes les provinces et territoires du Canada. C'est là un aspect que tous les députés devraient considérer avant de voter aujourd'hui au sujet de l'amendement que le ministre cherche à faire adopter pour se préserver le droit de prendre des décisions secrètes dans le domaine des affaires publiques.

Pour en revenir à l'exemple donné, qui a profité de tout le secret fait autour du parc national de Skip Harbour et des décisions arbitraires prises à ce propos? Finalement, ce projet de parc a dû être annulé. A cause de toutes les démarches secrètes du ministre, la Nouvelle-Écosse se retrouve finalement sans parc national à Ship Harbour. Mes collègues du comité et moi-même avions également l'intention d'établir une procédure pour les futurs parcs, mais nous avons été informés qu'un amendement de ce genre dépasserait la portée du bill et que son adoption nécessiterait le consentement unanime de la Chambre. Connaissant la position du ministre, nous étions sûrs qu'il n'accepterait pas. Donc, vu les circonstances, nous avons cherché à établir ce principe dans le cas des parcs désignés dans l'annexe du bill de même que pour ceux de Kluane, Nahanni et de l'île de Baffin.

Si la Chambre pouvait soutenir le jugement du comité permanent où sont représentés tous les partis et déjouer la tentative faite par le ministre pour saper le travail du comité, cela aurait certaines conséquences heureuses. A l'avenir, lorsqu'on créera ou qu'on agrandira des parcs nationaux, il y aura un délai de 90 jours pour établir s'il y a des circonstances spéciales et, la gravité des problèmes éventuels. Nous pourrions alors agir en toute connaissance de cause. Le ministre préfère agir comme il l'a fait à Kluane sans tenir d'audience publique et sans dire à personne pourquoi on a pris 2,000 milles carrés de terrain. Le ministre ne s'est même pas préoccupé de savoir quelles ressources possibles pourraient s'y trouver qui, dans l'avenir, pourraient entraîner la séparation d'une autre large superficie du parc, établissant un précédent qui mettrait en danger tous les parcs nationaux du Canada.

● (1530)

C'est l'une des conséquences qui pourraient résulter de la tenue d'audiences publiques. Un deuxième résultat, c'est que cela fournirait un forum pour les défenseurs des parcs nationaux, du parc à cet endroit particulier ou des parcs nationaux, en général, pour apaiser les craintes qui pourraient naturellement se manifester. Si cela eût été fait à Ship Harbour, je me permets de dire que nous aurions un nouveau parc national en Nouvelle-Écosse maintenant. Mais nous l'avons perdu par suite de la méthode secrète du ministre, qu'il essaie maintenant d'insérer dans la loi au moyen des modifications d'aujourd'hui.

Un troisième résultat qui en découlerait serait que nous pourrions répandre plus d'information dans le public au sujet des parcs nationaux. Si le ministre croit avoir gagné sa cause relative aux parcs nationaux du Canada, et qu'il existe maintenant une majorité qui, dans une situation donnée, préférerait l'aménagement d'un parc à l'exploitation de ressources, c'est qu'il est très naïf. Ceux parmi nous qui croyons aux parcs nationaux du Canada avons beaucoup de travail à faire pour convaincre les autres, et les audiences publiques, comme on a pu le constater dans d'autres cas, peuvent nous fournir une occasion d'accomplir ce travail.